

**Conseil économique et social**

Distr. générale
21 décembre 2012
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants**Cinquante-sixième session**

Vienne, 11-15 mars 2013

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Tables rondes sur les progrès faits dans l'application
par les États Membres de la Déclaration politique et
du Plan d'action sur la coopération internationale en
vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre
le problème mondial de la drogue**

Organisation des tables rondes à la cinquante-sixième session**Note du Secrétariat****I. Institution des tables rondes**

1. Le Conseil économique et social a approuvé, par sa décision 2012/241, l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de la Commission des stupéfiants, dont un point est consacré aux trois tables rondes.

2. Comme suite à la première partie de la cinquante-cinquième session de la Commission, en mars 2012, des consultations ont été menées au sein des groupes régionaux au sujet de l'organisation des tables rondes, y compris des thèmes subsidiaires possibles et des dispositions pratiques. À sa réunion du 11 septembre 2012, le Bureau élargi est convenu que les modalités d'organisation des tables rondes devaient être arrêtées au plus tard lors de la reprise de la cinquante-cinquième session de la Commission, en décembre 2012. À la même réunion, le Président de la Commission a présenté deux propositions, l'une sur les thèmes subsidiaires possibles et l'autre sur les modalités d'organisation, afin de faciliter la poursuite des discussions au sein des groupes régionaux. Ces propositions ont également été examinées à la réunion intersessions de la Commission tenue le 2 octobre 2012. À sa réunion du 5 novembre 2012, le Bureau élargi a décidé de convoquer un groupe de travail informel chargé de finaliser les propositions des groupes régionaux; ce groupe de travail, qui s'est réuni les 23 novembre et

* E/CN.7/2013/1.



3 décembre 2012, est parvenu à un accord sur l'organisation des tables rondes. Le Bureau élargi, à sa réunion du 4 décembre 2012, a recommandé à la Commission d'approuver, à la reprise de sa cinquante-cinquième session, les thèmes subsidiaires proposés par consensus pour les trois tables rondes.

3. Conformément aux recommandations du Bureau élargi, la Commission, à sa réunion du 7 décembre 2012, a approuvé les thèmes subsidiaires ci-après pour les trois tables rondes qu'il est prévu de tenir à sa cinquante-sixième session au titre du point 5 de l'ordre du jour:

a) Table ronde sur la réduction de la demande et les mesures connexes: "La prévention de l'usage de drogues, un moyen de lutter contre le problème mondial de la drogue dans le cadre d'une approche fondée sur des preuves scientifiques";

b) Table ronde sur la réduction de l'offre et les mesures connexes: "L'importance de la coopération et d'une action coordonnée et financée au niveau international pour promouvoir, dans un cadre international plus large, des activités et des programmes appropriés portant sur tous les aspects du développement alternatif à l'appui du régime de contrôle des drogues établi par les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues";

c) Table ronde sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire pour renforcer la coopération internationale: "L'importance de continuer à renforcer l'application pratique des dispositions relatives à la coopération internationale des conventions, notamment pour lutter contre le blanchiment d'argent et empêcher les mouvements transfrontaliers illicites d'espèces et d'instruments monétaires".

4. À la reprise de sa cinquante-cinquième session, la Commission a également approuvé les modalités d'organisation des tables rondes thématiques à sa cinquante-sixième session. Des renseignements concernant la structure et l'organisation de ces tables rondes sont présentés à l'annexe I.

5. À la reprise de sa cinquante-cinquième session, la Commission a aussi approuvé les dispositions ci-après pour la conduite des tables rondes à sa cinquante-sixième session:

a) Les trois tables rondes auront lieu le matin et l'après-midi du deuxième jour de la cinquante-sixième session de la Commission, pendant le temps imparti aux séances plénières;

b) Étant donné que les tables rondes se tiendront le deuxième jour de la cinquante-sixième session de la Commission et que le Comité plénier est présidé par le premier Vice-Président, les tables rondes seront présidées par d'autres membres du Bureau, à savoir, le Président et les deuxième et troisième Vice-Présidents de la Commission. Le premier Vice-Président procédera à un tirage au sort pour répartir les présidences des tables rondes entre ces trois personnes.

6. Le programme de travail des tables rondes figure à l'annexe II.

Annexe I

Structure et organisation des tables rondes à la cinquante-sixième session de la Commission des stupéfiants

Participants

1. La participation aux tables rondes sera ouverte aux États Membres et aux observateurs, comme suit:

- a) Membres: représentants des États Membres de l'ONU;
- b) Observateurs:
 - i) Personnes représentant d'autres délégations dotées du statut d'observateur permanent auprès de l'ONU;
 - ii) Personnes représentant des entités du système des Nations Unies;
 - iii) Personnes représentant des organisations intergouvernementales;
 - iv) Personnes représentant des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

2. Les participants seront au maximum 74, répartis comme suit:

a) Dix représentants des États Membres de l'ONU comme participants principaux. Ce groupe sera constitué de deux représentants par groupe régional, afin d'assurer la représentation de tous les groupes régionaux à chaque table ronde et de favoriser un débat plus ciblé;

b) Cinquante-neuf sièges supplémentaires au maximum pour les États Membres. Sur la base de la liste des États Membres de l'ONU, les participants à chaque table ronde seront en principe répartis comme suit entre les États des différents groupes régionaux:

- i) Groupe des États d'Afrique: 17;
- ii) Groupe des États d'Asie: 16;
- iii) Groupe des États d'Europe orientale: 7;
- iv) Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes: 10;
- v) Groupe des États d'Europe occidentale et autres États: 9.

c) Quatre sièges pour les observateurs (tels que définis plus haut à l'alinéa b) du paragraphe 1). Chaque table ronde devrait comprendre quatre participants représentant des observateurs; au moins un de ces sièges sera réservé à une personne représentant des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

d) Un siège pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. L'ONUDC disposera d'un siège à chacune des tables rondes, en plus du siège réservé à la personne qui en assurera le secrétariat.

3. Les procédures et les délais ci-après doivent être respectés pour la présentation des candidatures:

a) Le Président de chaque groupe régional communiquera au Président de la Commission des stupéfiants ainsi qu'au secrétariat, au moins trois semaines avant l'ouverture de la session de la Commission, tous les renseignements nécessaires concernant les participants principaux et supplémentaires de sa région à chaque table ronde, en particulier leur nationalité, leur titre fonctionnel et leur adresse de courrier électronique personnelle;

b) Les sièges qui n'auront pas été pourvus par tel ou tel groupe régional avant la date limite seront attribués, à leur demande, aux autres groupes, dans l'ordre de présentation des demandes;

c) Les délégations dotées du statut d'observateur permanent auprès de l'ONU, les entités du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales souhaitant se voir attribuer l'un des sièges réservés aux observateurs doivent le faire savoir au secrétariat au moins trois semaines avant l'ouverture de la session de la Commission. Les sièges seront attribués dans l'ordre de présentation des demandes;

d) Le Président du Comité de Vienne des ONG sur les stupéfiants informera le secrétariat, au moins trois semaines avant l'ouverture de la session de la Commission, de la représentation des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;

e) Si des sièges réservés aux États Membres n'ont pas encore été pourvus deux jours ouvrables avant l'ouverture de la session de la Commission, le Bureau ou le Bureau élargi peuvent décider de porter jusqu'à huit le nombre de sièges pouvant être attribués aux observateurs (tels que définis plus haut à l'alinéa b) du paragraphe 1).

Participation

4. Les représentants des États Membres intéressés et les délégués à la session de la Commission qui ne participent pas activement aux discussions des tables rondes peuvent suivre les débats par vidéotransmission dans la salle plénière.

Présidence

5. Le Bureau ou le Bureau élargi de la Commission détermineront les mécanismes et les critères applicables pour le choix du président de chaque table ronde. Le Président de la Commission, en consultation avec le Bureau ou le Bureau élargi, selon qu'il conviendra, aura toute latitude pour prendre les autres dispositions éventuellement nécessaires à cet égard.

Déclarations liminaires

6. Le Président de chaque table ronde ouvrira les débats et fera une brève déclaration liminaire. Le secrétariat pourra aussi être invité à faire une brève déclaration liminaire.

Liste des orateurs

7. Il n'y aura pas de liste des orateurs. Les délégations souhaitant intervenir devront le signaler au Président.

Participants principaux

8. Chacun des participants principaux désignés (deux par groupe régional) devrait faire une brève intervention □ trois minutes au maximum □ au début de la table ronde pour lancer le débat. Les participants principaux prendront une part active aux discussions, exposeront leurs points de vue et leur expérience et répondront aux questions posées par le Président ou d'autres participants.

Durée des interventions

9. Vu la durée de chaque table ronde, aucune allocution préparée ou déclaration nationale ne devrait être prononcée, et il est recommandé que les interventions se limitent à trois minutes et prennent la forme de questions ou d'observations sur le sujet traité afin de favoriser le débat et l'échange de connaissances et de données d'expériences entre les participants.

Déclarations des observateurs

10. Le Président de chaque table ronde accordera la parole aux observateurs afin de leur permettre de participer aux discussions conformément aux règlements pertinents et à la pratique établie.

Présentation des résultats des tables rondes

11. Le Président de chaque table ronde résumera, à titre personnel et avec l'aide du secrétariat, les points clés des débats et les présentera en séance plénière avant la clôture de la session en cours de la Commission.

Annexe II

Programme de travail des tables rondes à la cinquante-sixième session de la Commission des stupéfiants

Examen du point 5 de l'ordre du jour, le 12 mars 2013

<i>Heure</i>	<i>Salle de conférence M2 (séance plénière suspendue)</i>
9-11 heures	Table ronde consacrée au point 5 a)
11 h 30-13 h 30	Table ronde consacrée au point 5 b)
15 h 30-17 h 30	Table ronde consacrée au point 5 c)